
Canton de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

COMMUNE d'AUDRIEU

14250



Communiqué de Presse – Audrieu le 26 Janvier 2018

Suite aux divers articles parus dans la presse il est essentiel que le conseil municipal lève le doute quant à sa légitimité.

Lors des élections municipales de mars 2017, Mademoiselle Lejeune était en 12eme position de la liste de Monsieur LEBOUTEILLER. En Août dernier, à la suite des démissions successives de cette liste, c'est Monsieur JC Herveet qui a été convoqué et qui siège depuis 6 mois au conseil municipal, sans que personne ne se soit manifesté.

Après consultation de juristes spécialisés, il est confirmé que cette irrégularité pouvait être contestée par toute personne intéressée, dont Messieurs Levallois ou Gautier, dans les délais prévus par le code électoral, à savoir 5 jours à compter de la désignation.

De la même manière, il est erroné d'affirmer que Mme Lejeune est « bien conseillère municipale ». Elle ne l'est pas et ne l'a jamais été, même si cela résulte à l'évidence d'une erreur administrative.

L'élection de Monsieur Herveet est définitive et ne pourra donc être annulée. De même, il est totalement faux d'affirmer que toutes les délibérations prises par le conseil municipal depuis 4 mois sont illégales.

Comme souligné lors des vœux, l'ensemble des conseillers municipaux souhaitent pouvoir œuvrer sereinement au service de l'intérêt général de notre commune.